



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 décembre 2008
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1834 (2008) du Conseil de sécurité en date du 24 septembre 2008, par laquelle le Conseil a prorogé jusqu'au 15 mars 2009 le mandat de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et exprimé son intention d'autoriser le déploiement d'une composante militaire des Nations Unies qui succèdera à la force militaire dirigée par l'Union européenne (EUFOR) au Tchad et en République centrafricaine, sous réserve d'une nouvelle décision du Conseil.

2. Le rapport rend compte des faits survenus en relation avec le mandat de la MINURCAT depuis la parution de mon rapport du 12 septembre 2008 (S/2008/601) et l'exposé de mon Représentant spécial au Conseil en date du 19 septembre (voir S/PV.5976). Le rapport décrit la préparation, en collaboration étroite avec l'Union européenne, de la passation des pouvoirs entre l'EUFOR et la composante militaire des Nations Unies, notamment les diverses possibilités concernant la taille, la structure et le mandat du projet de présence militaire des Nations Unies au Tchad et en République centrafricaine.

II. Évolution récente de la situation

A. Évolution de la situation politique au Tchad

3. Le 15 septembre, le Président Idriss Déby a pris un décret par lequel il a nommé de nouveaux gouverneurs dans les 22 régions du pays et de nouveaux préfets et secrétaires généraux dans 60 départements. Le 9 octobre, le Président a pris un décret portant restructuration de l'administration territoriale aux termes duquel quatre nouvelles régions administratives ont notamment été créées.

4. Au cours de la période considérée, des progrès limités ont été réalisés en matière de réforme électorale. Le Parlement, dont la deuxième session a été ouverte le 6 octobre, a entendu un exposé sur les projets de loi relatifs à la loi électorale et à la création de la commission électorale nationale, conformément à l'accord du



13 août concernant la réforme électorale. Le Gouvernement n'a pas encore approuvé les projets de loi dont il saisira le Parlement pour examen.

5. L'action de normalisation des relations entre le Tchad et le Soudan, telle que prescrite dans l'Accord de Dakar du 13 mars 2008, s'est poursuivie. Du 11 au 15 octobre, une délégation de l'Union africaine conduite par l'ex-Président du Burundi, Pierre Buyoya, s'est rendue à N'Djamena. Lors des discussions qu'ils ont eues avec des responsables tchadiens de haut rang, dont le Président Déby, les membres de la délégation de l'Union africaine ont réaffirmé l'appui de l'Union à l'Accord de Dakar et engagé le Gouvernement à respecter son engagement de renouer les relations diplomatiques avec le Soudan.

6. Conformément à un accord conclu à une réunion tripartite tenue à Tripoli (Libye) les 22 et 23 octobre, les Gouvernements tchadien et soudanais ont échangé des ambassadeurs en date du 9 novembre.

7. Le 15 novembre, à la fin de sa réunion à N'Djamena, le Groupe de contact issu de l'Accord de Dakar a publié un communiqué indiquant qu'il avait donné son accord pour qu'une mission d'évaluation mette la dernière main à un accord sur la création d'une force de paix et de sécurité (FPS) le long de la frontière entre le Tchad et le Soudan. Dans ce cadre, une force d'observation et de surveillance commencerait à être déployée en janvier 2009. En plus de la mise en place de postes d'observation, le Tchad et le Soudan devraient chacun déployer un millier de soldats à leurs frontières respectives.

8. Le 17 novembre, le Médiateur en chef de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies, Djibril Bassolé, a rencontré le Président Déby à N'Djamena avec lequel il a échangé des vues sur la crise au Darfour et ses effets sur le Tchad. En ce qui concerne la normalisation des relations entre le Tchad et le Soudan, le Président Déby a exprimé le vœu que les accords conclus soient appliqués.

9. Dans le cadre d'une visite d'information en Afrique de l'Est, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, a séjourné au Tchad du 13 au 15 octobre. Lors de sa rencontre avec le Président Déby, le Chef de l'État tchadien lui a confirmé que le Tchad acceptait le déploiement d'une force de remplacement, comme l'a prévu le Conseil de sécurité dans sa résolution 1834 (2008). Le Président tchadien a également souligné l'importance du rôle de la MINURCAT dans la facilitation du retour des réfugiés et des personnes déplacées.

B. République centrafricaine

10. On n'a pas noté d'évolution importante de la situation politique dans le nord-est de la République centrafricaine en relation avec le mandat de la MINURCAT. Cependant, le camp de réfugiés de Sam Oundja qui abrite 3 000 réfugiés du Darfour a été attaqué par un groupe armé non identifié le 8 novembre. À la suite de cette attaque, l'EUFOR a évacué neuf travailleurs humanitaires vers Birao.

C. Sécurité

11. La situation demeure inchangée en matière de sécurité, notamment dans l'est du Tchad. La saison des pluies touche à sa fin et les possibilités d'attaques des

rebelles seront plus grandes avec le retour de la saison sèche. Il est à signaler qu'au cours des derniers mois, les Forces armées nationales tchadiennes (FANT) et les groupes rebelles se sont préparés pour faire face à toute attaque en renforçant leurs positions des deux côtés de la frontière entre le Tchad et le Soudan.

12. Dans l'intervalle, les vols de voitures occupées, vols à main armée et crimes visant le personnel humanitaire et les citoyens et réfugiés tchadiens dont il était fait mention dans le précédent rapport se sont poursuivis. Le 17 septembre, un groupe d'hommes armés non identifiés se sont introduits de force dans les locaux de l'organisation non gouvernementale International Relief and Development à Goz Beida. Lors de cette attaque, deux membres de l'organisation ont été blessés à la machette et deux gardes ont subi des blessures diverses. Les assaillants ont emporté avec eux une somme d'argent et divers objets. Le 27 septembre, huit hommes en uniforme militaire se sont introduits de force dans les locaux de l'organisation non gouvernementale Solidarités et ont dérobé une somme d'argent et des objets divers.

13. L'organisation non gouvernementale Médecins sans frontières a signalé à la MINURCAT que le 9 novembre, un groupe d'hommes armés non identifiés ont attaqué des villages abritant essentiellement des personnes de l'ethnie Tama à proximité de la ville de Birak, à environ 60 kilomètres au sud-est de Guéréda. Les autorités locales ont confirmé le bilan de ces attaques : huit civils tués, plusieurs autres blessés et 240 maisons détruites sur un total de 300.

14. Le 15 novembre, l'EUFOR a signalé que deux hélicoptères soudanais MI-24 avaient ouvert le feu sur une de leurs patrouilles motorisées près de Birak, dans l'est du Tchad. Cette attaque n'a pas fait de victimes malgré la destruction de deux véhicules de l'EUFOR.

15. Le Service de la lutte antimines des Nations Unies a confirmé que du fait des conflits qui ont eu lieu dans les années 80 et au cours des dernières années, de grandes quantités d'engins non explosés et de restes explosifs de guerre demeuraient dispersés dans l'est du Tchad. Ces engins constituent toujours un grave danger pour la population et les personnes chargées de l'assistance humanitaire. À cet égard, le Groupe consultatif sur les mines, qui est présent à Abéché et Zoer depuis juillet 2008, a signalé que les mines et engins non explosés avaient causé la mort de 17 personnes et des blessures à 57 autres au cours du premier semestre de 2008. Soixante-dix pour cent des victimes étaient des enfants. Pour atténuer les dangers que représentent ces engins, une équipe de lutte antimines de l'ONU a été déployée au siège de la MINURCAT au milieu de l'année 2008. Elle est chargée de coordonner et de superviser les activités de déminage.

D. Situation humanitaire

16. L'est du Tchad demeure confronté à une grave crise humanitaire. Dans cette région, plus de 290 000 réfugiés soudanais et plus de 180 000 personnes déplacées, ainsi que 700 000 membres de communautés locales ont besoin de vivres, d'eau et de soins de santé. On estime qu'environ 500 000 personnes reçoivent actuellement une assistance. Faute de conditions de sécurité suffisantes, il est peu probable que les réfugiés retournent dans leurs lieux d'origine. Ils continueront donc à dépendre dans une large mesure de l'assistance extérieure. En parallèle, la poursuite d'attaques contre des organisations humanitaires menées par des bandits lourdement armés a continué d'entraver considérablement les secours.

17. Le 6 octobre, un groupe de femmes a accédé de force dans la zone du camp de réfugiés d'Am Nabak (région de Wadi Fira) dans laquelle le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) enregistre les réfugiés. Cet incident a dégénéré et s'est transformé en attaque violente contre le HCR et le personnel des ONG. Les gendarmes de la Commission nationale pour l'accueil et la réinsertion des réfugiés ont finalement réussi à rétablir l'ordre avec l'aide de l'EUFOR et à évacuer les travailleurs humanitaires. À ce jour, l'absence de sécurité dans le camp empêche le retour des travailleurs humanitaires.

18. Depuis l'attaque contre le véhicule d'une employée du Comité international de la Croix-Rouge en date du 26 juillet 2008 qui fut blessée par arme à feu (voir document S/2008/601, par. 16), seules les activités essentielles ont été maintenues à Kerfi, notamment l'approvisionnement en eau et les soins de santé. Dans le souci de stabiliser la situation, une action de réconciliation a été entreprise en septembre entre les diverses communautés de Kerfi avec l'appui du HCR et de la MINURCAT.

19. L'atelier sur la procédure d'appel global pour 2007/08 s'est tenu à N'Djamena les 3 et 4 septembre 2008. Sur les 288 millions de dollars escompté pour l'année 2008, les donateurs ont à ce jour apporté seulement 53 % de ce montant. Ce manque à recevoir très important empêchera l'exécution de nombreux projets destinés à répondre aux besoins des groupes les plus vulnérables. Pour parer au plus pressé, le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a affecté environ 6,5 millions de dollars à l'appui aux projets insuffisamment financés qui étaient inscrits au titre de la procédure d'appel global. Les efforts se poursuivent pour mobiliser davantage de ressources.

20. Du 21 au 24 novembre, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, John Holmes, a visité le Tchad pour évaluer la situation humanitaire et l'action entreprise à cet égard, notamment dans l'est du pays. Lors de la réunion qu'il a eue avec des responsables gouvernementaux de haut rang, dont le Premier Ministre Youssouf Saleh Abbas, le Secrétaire général adjoint a indiqué que la situation des réfugiés et des personnes déplacées avait peu de chance d'être réglée dans un avenir immédiat. Tout en soulignant qu'il fallait respecter le principe du retour volontaire, il a plaidé pour la mise en œuvre de stratégies durables et s'est dit inquiet des attaques et du harcèlement que subissent les travailleurs humanitaires.

III. Exécution du mandat de la MINURCAT

21. Au 24 novembre, l'effectif de la MINURCAT était de 863 personnes, dont 236 membres de la Police des Nations Unies et 46 officiers de liaison. La plupart sont affectés à N'Djamena (siège) et à Abéché. On s'emploie encore à implanter la Mission à Guéréda, Goz Beida, Farchana et Birao. Afin de renforcer l'exécution du mandat de la Mission dans l'est du pays, ma Représentante spéciale adjointe a récemment transféré son bureau de N'Djamena à Abéché.

A. Police des Nations Unies et Détachement intégré de sécurité

22. Au cours de la période considérée, d'importantes mesures ont été prises concernant la formation et le déploiement du Détachement intégré de sécurité (DIS) dans des points situés dans l'est du Tchad. Le 27 septembre, le Président Déby a signé un décret portant création du DIS. Le 10 octobre, les autorités tchadiennes ont présenté à la Mission la liste et les attributions des 71 chefs du Détachement. Avec la MINURCAT, elles sont convenues du calendrier de déploiement du DIS dans cinq postes de police principaux (Abéché, Farchana, Guéréda, Goz Beida et Iriba) et 12 autres postes (tout proches des 12 camps de réfugiés du HCR) dans l'est du pays. Le 16 octobre, le Président a signé un deuxième décret nommant le commandant du DIS et deux commandants adjoints (responsables, respectivement, des opérations et de l'administration). Les 29 agents du premier groupe du DIS ont été déployés à Abéché le 24 octobre. Les agents du DIS sont désormais établis à Abéché (58), Goz Beida (53), Farchana (51) et Iriba (17). D'autres déploiements sont en cours.

23. La Mission ayant achevé la formation de 109 nouveaux membres du DIS, une cérémonie en leur honneur a eu lieu le 28 octobre à N'Djamena. Compte tenu des départs, le nombre total d'agents formés s'élève à 418 et, le 24 novembre, 222 agents ont commencé leur formation. Si de bons candidats sont disponibles et que le rythme actuel de la formation se maintient, l'objectif (former 850 membres du DIS) sera atteint en janvier 2009.

24. La principale difficulté logistique du déploiement de la Police des Nations Unies et du DIS est le manque aigu de logements et d'infrastructures idoines, ainsi que d'ouvriers qualifiés du bâtiment. À ce jour, la MINURCAT a construit quatre postes de police sur les cinq prévus pour la Police des Nations Unies et le DIS. Au cinquième, à Guéréda, il faudra héberger les bureaux sous la tente jusqu'à ce que les obstacles logistiques soient levés. Des générateurs et 22 véhicules du DIS ont été répartis dans les cinq postes. Il a été décidé qu'en attendant l'obtention de logements, les agents du DIS s'arrangeraient sur place pour se loger et que leurs indemnités seraient majorées. Le DIS a tout de même reçu des tentes.

25. En tout, 118 membres de la Police des Nations Unies sont stationnés dans ces cinq postes [Abéché (40), Farchana (34), Guéréda (4), Goz Beida (24) et Iriba (16)] et effectuent des visites dans 11 autres. Vu l'insécurité, il n'a pas été possible d'organiser de visite dans le douzième, proche du camp d'Oure Cassoni (nord-est de Bahai).

B. Justice et système pénitentiaire

26. Au cours de la période, le Gouvernement tchadien a nommé 180 nouveaux magistrats qui seront affectés dans tout le pays mais surtout à l'est. La MINURCAT a poursuivi ses efforts pour déterminer les besoins des institutions de la justice et du système pénitentiaire, notamment par des missions d'évaluation à Farchana, Biltine et Iriba. Une mission de suivi à Iriba a été menée avec des représentants de la l'administration pénitentiaire centrale afin de recenser les domaines où il faut intervenir d'urgence. La Mission a continué de conseiller l'administration pénitentiaire tchadienne tant à N'Djamena qu'au niveau local, à Abéché et Iriba.

27. En liaison avec le Ministère de la justice et avec les autorités judiciaires d'Abéché et de Biltine, la MINURCAT a continué son analyse systématique de l'état de la magistrature dans l'est du pays. À cette fin, elle a effectué, avec le HCR, plusieurs missions sur le terrain à Abéché, Goz Beida et Biltine.

C. Affaires civiles

28. La MINURCAT a continué de renforcer sa présence civile et politique. À Kerfi (région de Dar Sila), où les relations entre les communautés restent tendues, elle a encouragé le dialogue par des programmes éducatifs parrainés par le HCR, l'UNICEF, le PAM et le Ministère de l'éducation. À Farchana, la pénurie d'eau reste une cause de tensions potentielles. Avec la communauté locale, la MINURCAT a donc travaillé à des stratégies d'apaisement.

D. Droits de l'homme

29. Au cours de la période, la MINURCAT a mené des missions d'enquête et de suivi dans les camps de réfugiés d'Oure Cassoni, Am Nabak, Iridimi, Touloum, Farchana Bredjine, Treguine, Gaga et Djabal. De plus, des agents de la MINURCAT se sont rendus dans les sites de déplacés de Koloma et de Gouroukoum ainsi que dans divers villes et villages, tels que Hadjer Hadid, Iriba, Biltine, Goz Beida, Toumtouma et Borota. Lors de ces visites, ils ont enregistré de multiples cas de viol, dont deux concernant des mineurs au camp de réfugiés de Farchana. Dans l'un des cas, l'agresseur présumé a été arrêté et gardé par la gendarmerie. À Goz Beida, les autorités locales enquêtent sur le viol présumé d'une fillette de 8 ans.

30. En août 2008, l'équipe de pays des Nations Unies a entrepris de réunir et de vérifier des informations faisant état du recrutement d'enfants dans l'est du Tchad. Dans ce cadre, la MINURCAT s'est rendue dans les camps de réfugiés d'Oure Cassoni, Iridimi, Bredjine et Treguine du 1^{er} au 5 septembre 2008. L'équipe a enregistré 30 cas d'enfants des camps qui auraient été enrôlés, notamment des assertions mettant en cause le groupe rebelle du Darfour Mouvement pour la justice et l'égalité.

31. Sur la base de ces constats, la MINURCAT a encouragé les autorités compétentes à faire des enquêtes et à prendre les mesures voulues. En collaboration avec les organismes des Nations Unies et les partenaires de l'action humanitaire concernés, elle continue d'encourager les autorités locales à identifier, arrêter et poursuivre les personnes qui, dans les camps et les villages environnants de l'est du pays, enrôleraient des enfants ou faciliteraient leur enrôlement.

E. Situation des femmes

32. Du 6 au 8 octobre, la MINURCAT a organisé un atelier sur la prévention de la violence sexuelle et sexiste à l'égard des réfugiées et des déplacées, et sur les résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité. Ouvert par l'épouse du Président du Tchad, Hinda Déby Itno, il a rassemblé 53 représentants de l'État, des organisations non gouvernementales, de la société civile et de l'équipe de pays

des Nations Unies. À la suite de cette initiative, la MINURCAT a organisé pour 52 femmes, le 20 novembre à Goz Beida, un atelier de formation des formatrices.

33. La MINURCAT a continué d'appuyer les efforts visant à accroître le nombre de femmes dans les effectifs du DIS. Le 15 septembre 2008, elle a organisé, à l'intention de 50 femmes qu'il venait d'admettre une séance de formation sur les divers aspects de la protection des femmes et des enfants; du 13 au 17 octobre, elle en a organisé 10 autres à l'intention des nouvelles recrues du DIS, dont 71 femmes.

F. Appui

34. On l'a dit, la construction de quatre nouveaux postes de police a permis à la MINURCAT d'accroître sa capacité de déployer et de stationner la Police des Nations Unies et le DIS dans l'est du pays. La construction du cinquième poste et de logements est en cours. Le 27 novembre 2008, la Mission et le Gouvernement tchadien ont conclu un mémorandum d'accord sur les locaux rénovés par elle et destinés aux postes de police du DIS et aux bureaux de la MINURCAT. Son entérinement permettra aux travaux d'avancer. D'autre part, la Mission consacre encore des ressources considérables à la planification et à la préparation du déploiement de la force des Nations Unies.

G. Sûreté et sécurité

35. Au cours de la période, le niveau d'alerte est resté à la phase de sécurité IV dans le nord et l'est du Tchad et à la phase III dans la capitale et les régions du sud. Le maintien de la phase IV dans le nord et l'est s'explique par la persistance des tensions aux frontières, du banditisme et des risques dus à la criminalité qui ont compliqué l'accès pour les populations vulnérables.

H. Officiers de liaison militaire

36. Les 44 officiers de liaison militaire de la MINURCAT (sur un effectif autorisé de 50) continuent d'assurer la liaison avec l'EUFOR à N'Djamena, Abéché, Farchana, Goz Beida, Iriba, Guéréda et Birao en République centrafricaine. Au cours de la période, la MINURCAT s'est établie à Iriba, en y déployant quatre officiers.

IV. Déploiement de l'EUFOR

37. Actuellement, 3 300 hommes de l'EUFOR sont déployés sur le théâtre d'opérations. Le 5 novembre, le Haut-Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune, Javier Solana, a signé avec la Fédération de Russie un accord sur le déploiement de quatre hélicoptères et d'une centaine d'hommes.

38. Durant la période, l'EUFOR a continué de collaborer étroitement avec la MINURCAT, notamment en escortant ses convois et ceux du DIS. Elle a continué de patrouiller, surtout dans les zones où les populations locales, les déplacés, les

réfugiés et les équipes humanitaires sont dans l'insécurité, et visité 500 villages pour rassurer les populations et renforcer la sécurité.

V. Présence accrue de la MINURCAT après le retrait de l'EUFOR

39. Dans sa résolution 1834 (2008), le Conseil de sécurité a demandé une actualisation sur la planification et les préparatifs du transfert d'autorité entre l'EUFOR et la force militaire des Nations Unies le 15 mars 2009, y compris différentes options quant à la taille, à la structure et au mandat de la présence militaire envisagée en République centrafricaine.

40. À cette fin, une mission d'évaluation technique de l'ONU (composée de représentants des Départements des opérations de maintien de la paix, de l'appui aux missions, et de la sûreté et de la sécurité ainsi que du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du HCR, du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et de la MINURCAT) s'est rendue du 6 au 13 octobre au Tchad et en République centrafricaine (S/2008/601, par. 63 à 81). Son évaluation et ses entretiens sur le terrain ont permis de mieux préciser le plan envisagé pour la force et précédemment exposé.

41. Entre-temps, les consultations se poursuivent entre le Secrétariat de l'ONU, les pays fournisseurs de contingents et les Gouvernements tchadien et centrafricain pour arrêter les arrangements nécessaires au déploiement de la force des Nations Unies. De plus, en octobre, une équipe technique de l'EUFOR a passé une semaine à New York pour travailler avec l'équipe de l'ONU qui le prépare. Il a été convenu que d'autres séances communes de travail seraient organisées.

42. Le 28 octobre, le Représentant permanent du Tchad auprès de l'ONU, Ahmad Allam-Mi, a adressé au Président du Conseil de sécurité une lettre (S/2008/679), dont il m'a transmis la copie et dans laquelle il a souligné que, pour son gouvernement, il était entendu qu'il ne s'agissait pas d'une opération de maintien de la paix classique impliquant une espèce de « neutralité », d'« impartialité » ou des « bons offices » dans le cadre d'un accord de paix quelconque, que la force inclurait un effectif autour de 3 000 éléments, et qu'elle devait être mieux adaptée que l'EUFOR. Par la suite, les autorités tchadiennes ont fourni à la MINURCAT un mémorandum visant à préciser la structure, la composition et les zones de déploiement de la force des Nations Unies.

43. À la fin d'octobre, de hauts représentants des Départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions se sont entretenus avec le Représentant permanent du Tchad et avec des représentants du Conseil de sécurité sur la définition de la force à déployer.

44. De hauts représentants du Siècle sont allées au Tchad consulter le Gouvernement sur la future présence de l'ONU. Du 3 au 6 novembre, la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, Susanna Malcorra, s'y est rendue pour évaluer les difficultés relatives au déploiement de la MINURCAT, et particulièrement au transfert de l'autorité de l'EUFOR à la force des Nations Unies. Dans ses entretiens avec de hauts responsables tchadiens, elle a été informée que les pourparlers sur les arrangements logistiques nécessaires, tels que les transferts de

sites, ne pourraient avoir lieu que dans le cadre de consultations plus larges sur la définition des opérations de la nouvelle force.

45. Cela étant, le général de corps d'armée Chikadibia Obiakor, conseiller militaire aux opérations de maintien de la paix, s'est rendu au Tchad du 12 au 14 novembre afin de s'entretenir de la définition révisée avec les autorités nationales et de répondre aux préoccupations du Gouvernement.

46. Lors de ces consultations, les autorités tchadiennes ont rappelé les points évoqués dans la lettre susmentionnée du Représentant permanent du Tchad et fait part de leurs inquiétudes concernant le poids de cette force sur l'environnement. Elles ont estimé que la sécurité s'était améliorée et s'améliorerait encore. À cet égard, elles ont mentionné le récent déploiement de renforts nationaux à la frontière soudanaise ainsi que l'arrivée prévue de la force de paix et de sécurité.

47. À la fin des consultations, les autorités tchadiennes se sont dites disposées à accepter environ 3 500 hommes. Ce faisant, elles ont précisé leurs attentes quant à la structure de la force, y compris l'effectif des bataillons, les zones d'opérations et l'intendance. Enfin, elles ont exprimé leur reconnaissance pour la visite du général Obiakor et leur attente de ce que la possibilité de poursuivre le dialogue pourrait s'offrir. Par la suite, mon Représentant spécial a pris contact avec le Gouvernement tchadien et a été informé, le 18 novembre, que celui-ci était disposé à accepter une force des Nations Unies d'un maximum de 4 500 hommes.

48. Lors de notre entretien du 29 novembre 2008 à Doha, le Président Déby a accepté que soit déployée une force des Nations Unies composée d'environ 4 900 hommes. Quant au parachèvement des accords judiciaires et juridiques pertinents, le Président Déby a souligné que les spécialistes devraient ensemble mettre les détails au point. À cette fin, une équipe d'experts de l'ONU ira sous peu à N'Djamena.

VI. Concept des opérations de la force des Nations Unies

49. Le concept des opérations de la force des Nations Unies a été élaboré à partir d'une analyse des menaces et des problèmes potentiels, du terrain, des principales tâches prévues dans le mandat et des moyens dont sont dotées les forces de l'EUFOR et des Nations Unies pour exécuter leur mandat, ainsi que des enseignements tirés de l'expérience de l'EUFOR.

50. Nonobstant les causes complexes de l'insécurité qui règne dans la zone d'opérations de la MINURCAT, au quotidien, les attaques menées par des bandits lourdement armés constituent la menace la plus immédiate et la plus constante pesant sur la population civile et les opérations humanitaires. Il s'agit d'une menace de nature criminelle, qui se manifeste essentiellement par l'utilisation d'armements militaires, y compris des armes lourdes. Contrer cette menace exige davantage que des activités de police : la dissuasion militaire s'impose. Lorsqu'elle ne suffit pas, l'intervention militaire est nécessaire.

51. Les activités opérationnelles de la force qu'il est proposé de créer tendront à la réalisation des objectifs suivants : prévenir les hostilités, rassurer la population civile, améliorer l'acheminement de l'assistance humanitaire, exécuter le mandat de

la MINURCAT et assurer la protection du personnel et des installations des Nations Unies.

52. Les défis extrêmes liés à la géographie, au climat et aux conditions de sécurité instables exigent une force extrêmement mobile et prompte à réagir. La force qu'il est proposé de créer assurerait une présence de sécurité solide et efficace, dont la visibilité dans les airs et sur terre aurait un effet dissuasif.

53. Il faudrait donc une force capable d'effectuer quotidiennement 24 patrouilles de sécurité dans la zone d'opérations, avec l'appui d'une force de réserve mobile de la taille d'un bataillon, pouvant assurer une capacité de montée en puissance en cas de menace nouvelle.

54. La force des Nations Unies qu'il est proposé de créer aurait une zone d'opérations plus vaste que celle de l'EUFOR, et des responsabilités supplémentaires, consistant notamment à assurer des conditions de sécurité propices au déploiement récemment engagé d'un détachement intégré de sécurité (DIS) légèrement armé.

55. À l'instar de l'EUFOR, outre une capacité mobile de transport aérien des troupes, toute force des Nations Unies requiert des ressources suffisantes en matière de génie militaire et de communications. Contrairement à l'EUFOR, la force des Nations Unies devrait toutefois maintenir sa présence au cours de l'année à venir et au-delà. Elle aurait donc besoin d'un appui logistique durable, en particulier de logements, d'installations sanitaires et de systèmes d'approvisionnement en eau. Jusqu'à la mise en place des structures logistiques requises, les bataillons d'infanterie devraient donc être déployés en comptant sur leurs propres moyens pendant la période initiale de 12 mois, et chaque bataillon devrait être doté de moyens de génie léger.

56. Il faudrait donc que l'ONU examine avec les États Membres la fourniture, sur une base bilatérale, d'un appui *in extremis* pour atténuer les crises en gestation. L'objet de cet appui serait d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel et des installations des Nations Unies dans l'éventualité où la force des Nations Unies ne serait pas en mesure de faire face à la situation.

A. Force des Nations Unies au Tchad

57. Le concept d'opérations de la force des Nations Unies présenté antérieurement (voir S/2008/601, par. 63 à 81), prévoyant un effectif de 6 000 hommes, a été affiné. On a recensé les possibilités de réduction, qui ramèneraient les effectifs de la force à 4 900 hommes. L'élaboration de ce concept d'opérations a soigneusement pris en compte les préoccupations constantes exprimées par le Gouvernement tchadien (les propositions relatives à la présence de la force en République centrafricaine sont présentées séparément ci-après, aux paragraphes 63 et 64).

58. La force serait configurée de manière à assurer une présence durable sur six sites (à raison d'un demi-bataillon par site), initialement Iriba, Guéréda, Farchana et Goz Beida, et par la suite Bahai et Koukou-Goz Amer. Elle compterait des bataillons dont les effectifs s'élèveraient à 800 hommes chacun, selon les normes de l'ONU, et une réserve mobile de la taille d'un bataillon appuyée par 18 hélicoptères.

59. Le concept d'opérations affiné reflète les ajustements au niveau des troupes d'appui hélicoptère, des unités de transmission, des forces spéciales et des unités de reconnaissance, ainsi que de certains éléments logistiques. Ces ajustements ont été jugés réalisables sur le plan opérationnel, sans être idéals, car ils réduisent au minimum l'appui et les moyens de mise en œuvre logistiques. Toute nouvelle réduction des effectifs affecterait sensiblement l'efficacité de la force et son appréciation de la situation.

60. La capacité de la force de mener des opérations en période de crise dépendrait de la fourniture de contingents qui ne sont pas soumis à des restrictions nationales. Elle supposerait aussi, entre autres éléments, que la force de réaction rapide soit déployée et opérationnelle durant les premières phases de la transition.

61. L'exécution du projet tendant à créer des sites à Bahai et près de Koukou-Goz Amer et à installer une présence en République centrafricaine entraînerait une demande accrue de moyens aériens de la part de la force des Nations Unies pour l'appui aux opérations et l'appui logistique.

B. République centrafricaine

62. Les activités actuellement menées par l'EUFOR en République centrafricaine se limitent à la sécurisation de l'aérodrome de Birao et à la conduite de patrouilles dans son voisinage immédiat. La mission d'évaluation technique de l'ONU évoquée plus haut s'est rendue à Bangui et Birao les 10 et 11 octobre, et a rencontré des représentants du Gouvernement de la République centrafricaine, de l'EUFOR, de la MINURCAT, de l'équipe de pays des Nations Unies et de la communauté humanitaire. Il est ressorti des discussions que les principales menaces en termes de sécurité concernaient le nord-ouest et le sud-est du pays. Si l'on ne peut exclure l'activité transfrontière des éléments armés dans le nord-est, la mission d'évaluation et l'EUFOR n'ont pas estimé qu'il existe de menace durable et majeure dans cette région. En réponse à la demande précise du Conseil de sécurité concernant l'instauration par les Nations Unies d'une présence militaire dans le nord-est de la République centrafricaine pour prendre la relève de l'EUFOR, les principales options envisagées ont été les suivantes :

a) **Option 1** : Un petit détachement militaire chargé d'assurer la liaison avec les autorités locales et les principaux acteurs, de maintenir une connaissance circonscrite de la situation, et d'évaluer l'état de l'aérodrome de Birao et de déterminer les travaux d'entretien nécessaires. Cette option suppose la constitution d'une petite équipe militaire de liaison composée d'une quinzaine d'officiers (basée au Tchad) qui effectuera des visites de routine à Birao;

b) **Option 2** : Un détachement militaire chargé d'assurer la protection de la force sur une emprise unique, d'envoyer des patrouilles de courte durée sur des distances plus éloignées dans la zone d'opérations, de maintenir une force d'intervention rapide et d'entretenir le terrain d'aviation. Cette option suppose la constitution d'un détachement renforcé constitué de deux compagnies de manœuvre et d'une compagnie d'appui, ainsi que d'une petite section aérienne militaire (environ 500 hommes, tous rangs confondus);

c) **Option 3** : Une force pouvant envoyer des patrouilles de dissuasion et de reconnaissance dans la zone d'opérations (dans un rayon de 350 km), maintenir des

moyens de réaction rapide, entretenir et sécuriser la piste d'atterrissage de Birao et assurer la protection de la force sur une emprise unique. Cette option suppose la constitution d'une équipe spéciale motorisée de manœuvre (bataillon d'infanterie), dotée d'une mobilité aérienne organique, d'une section de génie routier et de services chirurgicaux et médicaux de traumatologie (environ 1 000 hommes, tous rangs confondus).

63. À la lumière des conclusions de la mission d'évaluation technique concernant les risques qui prévalent et compte tenu des responsabilités actuelles de l'EUFOR, la présence militaire recommandée est celle envisagée dans l'option 1. Si une présence durable s'avérait nécessaire, ou si la situation ou la menace actuelle venait à changer, l'option 2 serait celle qui assurerait le meilleur équilibre entre la présence opérationnelle, l'appréciation de la situation et l'allocation des ressources.

VII. Constitution des forces et planification militaire

64. Le 19 septembre, le Département des opérations de maintien de la paix a exposé aux pays susceptibles de fournir des contingents et aux pays susceptibles de fournir des forces de police le concept initial des opérations de la Mission. Il a ensuite organisé, le 2 octobre, une réunion destinée à présenter de manière plus détaillée le concept militaire et le concept d'appui aux pays susceptibles de fournir des contingents puis, le 25 novembre, une réunion informelle à l'intention de ces mêmes pays. Durant la première semaine de novembre, des notes verbales ont été adressées aux pays susceptibles de fournir des contingents pour solliciter la fourniture de contingents et de ressources à une force des Nations Unies au Tchad et en République centrafricaine, sous réserve d'un mandat énoncé par le Conseil de sécurité.

65. À ce jour, 16 pays ont indiqué qu'ils étaient disposés à envisager de participer à une force de la MINURCAT. Un fournisseur potentiel a évoqué la possibilité de contribuer à la fourniture d'hélicoptères et plusieurs autres ont indiqué que s'ils pouvaient fournir des troupes, tout engagement spécifique dépendrait de la confirmation préalable que les moyens de mise en œuvre essentiels existent.

66. Tout est mis en œuvre pour éviter un vide sécuritaire durant la transition. À cette fin, mon personnel agit en étroite collaboration avec les pays participant aux opérations de l'EUFOR pour s'assurer que le maximum de contingents se place sous le commandement de l'ONU.

67. L'ONU recrute actuellement le personnel essentiel de la force au Siège qui sera basé au Secrétariat pour affiner les plans opérationnels. Ce personnel sera ensuite déployé au quartier général de la force au Tchad, au début 2009. Les bataillons de secteur et la force de réserve, ainsi que l'appui logistique et les capacités de transport, les capacités médicales et les capacités aériennes nécessaires devront être en place à Abéché durant les premières phases de la transition. Il faudra pour cela que les pays s'engagent auprès de l'ONU à fournir des troupes et des moyens.

VIII. Dispositions relatives à la présence de la MINURCAT après le retrait de l'EUFOR

68. Dans mon précédent rapport (S/2008/601, par. 79), j'ai déclaré que pour garantir une transition sans heurt, il sera indispensable de signer avec le Gouvernement tchadien, avant le transfert d'autorité de l'EUFOR aux Nations Unies, un accord relatif au transfert des sites de l'EUFOR à l'ONU et à leur utilisation, ainsi qu'aux infrastructures connexes et aux droits relatifs au forage de puits. Un projet de mémorandum d'accord officialisant l'accord entre l'ONU et le Gouvernement tchadien concernant le transfert à la MINURCAT de l'utilisation de tous les sites de l'EUFOR est en cours d'élaboration.

69. Après le transfert de l'autorité, le 15 mars 2009, la force des Nations Unies sera progressivement mise en place avec de nouveaux fournisseurs de troupes. Sous réserve de la décision du Conseil de sécurité, une présence sera également établie à Birao. Les déploiements de troupes et de matériel seront extrêmement limités durant la saison des pluies. Les effectifs totaux ne seront réunis qu'après octobre 2009.

IX. Critères pour le retrait de la MINURCAT

70. En consultation avec la Cellule de mission intégrée du Siège, y compris le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ainsi que la MINURCAT, les critères ci-après ont été définis aux fins du plan de retrait de cette dernière :

- a) Retour volontaire et réinstallation dans des conditions sûres d'une masse critique de personnes déplacées;
- b) Démilitarisation des camps de réfugiés et de personnes déplacées, attestée par une diminution de la présence d'armes, de la violence et des violations des droits de l'homme;
- c) Capacité des autorités locales de protéger comme il se doit les réfugiés, les personnes déplacées, les civils et les humanitaires;
- d) Capacité des organes nationaux de police de maintenir l'ordre public en faisant respecter les normes internationales relatives aux droits de l'homme;
- e) Instauration progressive d'un pouvoir judiciaire indépendant et efficace dans l'est du Tchad, contribuant à mettre fin à l'impunité, attestée par une augmentation sensible des moyens et de l'indépendance du secteur de la justice, et du respect manifesté à son égard;
- f) Système pénitentiaire renforcé dans l'est du Tchad, fondé sur une administration pénitentiaire respectueuse des droits de l'homme.

71. Ces critères seront revus à mesure que la situation évoluera et constitueront la base du plan d'exécution du mandat de la Mission.

X. Observations et recommandations

72. Les récentes mesures prises par les Gouvernements tchadien et soudanais pour normaliser leurs relations, notamment la reprise des relations diplomatiques, témoignent de leur intention de s'attaquer aux causes de l'instabilité à l'échelle régionale. Il s'agit là d'avancées positives qui doivent être renforcées pour que la stabilité puisse être rétablie dans la région et que les vies des personnes touchées ne soient plus en danger.

73. Il demeure de la responsabilité des Gouvernements tchadien et soudanais de veiller à ce que leur territoire respectif ne serve pas de refuge à des groupes d'opposition armés. À cet égard, je rends hommage au Gouvernement tchadien qui s'est engagé à négocier une issue au conflit, et j'engage les dirigeants des groupes d'opposition armés tchadiens à déposer les armes et à faire entendre leurs revendications dans les instances politiques.

74. Je tiens à rendre hommage aussi au rôle essentiel que le Gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne continue de jouer en favorisant le dialogue entre les parties concernées. Si ces efforts nécessitaient l'assistance de l'ONU, je reste disposé à offrir mes bons offices.

75. Pour ce qui est des efforts déployés par le peuple tchadien pour mettre en place un système de gouvernance démocratique viable, l'adoption d'une législation relative aux réformes électorales sera le signe de la détermination du Gouvernement à engager un processus sans exclusive. La pleine application de l'accord du 13 août nécessitera l'engagement durable de toutes les parties et des principales parties prenantes. Je suis reconnaissant à la Commission européenne et à l'équipe de pays des Nations Unies pour leur appui.

76. Ces efforts resteront toutefois stériles à long terme si les deux problèmes fondamentaux que sont l'impunité et l'opposition armée ne sont pas entièrement réglés. Le Gouvernement tchadien est invité à adopter une position ferme pour mettre fin à l'impunité dont bénéficient les auteurs de menées criminelles.

77. L'appui technique aux efforts visant à renforcer l'état de droit conformément aux conventions internationales relatives aux droits de l'homme devra être maintenu. À cet égard, la coopération du Gouvernement tchadien avec la MINURCAT et l'équipe de pays et l'engagement actuel des donateurs sont encourageants.

78. Les donateurs ont généreusement contribué au fonds d'affectation spéciale administré par la MINURCAT : les annonces de contributions faites à ce jour s'élèvent à quelque 21,6 millions de dollars des États-Unis, dont quelque 18 millions ont déjà été reçus, ce qui a permis à la MINURCAT de mettre en œuvre le programme relatif au détachement intégré de sécurité. Compte tenu du taux de dépense pour ce programme, le fonds d'affectation spéciale sera épuisé avant la fin du premier trimestre 2009. En étroite collaboration avec l'Union européenne et d'autres donateurs, la MINURCAT s'emploie à organiser à Bruxelles, début 2009, une conférence des donateurs qui sera notamment l'occasion de procéder à une évaluation d'ensemble du programme et d'examiner la proposition du Gouvernement tchadien tendant à doubler les effectifs du détachement intégré de sécurité. Je voudrais encourager les donateurs à continuer d'apporter le financement nécessaire au fonds d'affectation spéciale.

79. Jusqu'à ce que la situation à la frontière puisse être stabilisée et l'état de droit instauré, la majorité des populations de réfugiés et de personnes déplacées dans l'est du Tchad continuera d'avoir besoin d'une assistance humanitaire. Les informations faisant état du recrutement d'enfants soldats et de la présence d'armes et d'hommes armés dans les camps de réfugiés et les sites de personnes déplacées de la région sont particulièrement alarmantes. Je reste également très préoccupé par la persistance de la menace visant les travailleurs humanitaires, qui ont été forcés dans certains cas de cesser leurs activités. J'admire le dévouement et la détermination de ces personnes qui risquent leurs vies pour assurer la survie de groupes vulnérables en leur apportant une assistance de base.

80. Au cours de l'année écoulée, l'EUFOR a contribué à faciliter l'acheminement de cette assistance. Étant donné que le mandat de l'EUFOR viendra à expiration le 15 mars 2009, les Nations Unies ont élaboré et affiné encore un concept d'opérations pour la force de remplacement des Nations Unies.

81. Le concept d'opérations est fondé sur le même mandat que celui de l'EUFOR. Compte tenu du caractère durable du déploiement de la nouvelle force et des impératifs logistiques considérables, mes experts ont conclu que les effectifs requis s'élèvent à 4 900 hommes au minimum.

82. La fourniture rapide des moyens essentiels et le transfert d'un maximum de responsabilités de l'EUFOR à la force des Nations Unies favoriseront une transition sans heurt. La capacité opérationnelle de cette force dépendra de la liberté de mouvement dont elle jouit et de l'impartialité dont elle donne l'image.

83. Je me félicite que le Gouvernement tchadien ait accepté le concept d'une force des Nations Unies constituée de 4 900 hommes, et je voudrais à cet égard rendre hommage à l'esprit constructif qui a animé le dialogue entre l'ONU et le Gouvernement tchadien, en particulier avec le Président Déby, son Ministre des relations extérieures et les responsables de la Coordination nationale d'appui à la Force internationale.

84. Je me félicite de l'esprit dans lequel le Gouvernement tchadien a récemment conclu avec les Nations Unies le mémorandum d'accord relatif aux locaux rénovés par la MINURCAT pour servir de postes de police au DIS ainsi que de bureaux pour la Mission. Il s'agit là d'un élément encourageant étant donné la nécessité de la conclusion rapide des accords dont dépendra le déploiement de la force des Nations Unies. Il faudra de même que soient concrétisés, avant le déploiement de la nouvelle force, l'accord sur le statut des forces et le mémorandum d'accord relatif au transfert à l'ONU de tous les sites et de toutes les installations actuellement utilisés par l'EUFOR.

85. J'encourage tous les États Membres, en particulier ceux qui participent déjà aux opérations de l'EUFOR, à fournir à la nouvelle force les troupes et les éléments de soutien nécessaires, un hôpital de niveau II et des moyens aériens étant cruciaux à cet égard.

86. S'agissant de la demande formulée par le Conseil de sécurité quant aux options concernant la République centrafricaine, le Gouvernement de cette dernière a été consulté et s'est dit prêt à accepter une présence de la force des Nations Unies dans le nord-est de son territoire. Dans cet esprit, j'ai proposé trois options pour la force des Nations Unies.

87. J'ai ainsi soumis au Conseil de sécurité pour examen et approbation les propositions énoncées dans la section VI ci-dessus, qui concernent la présence d'une force des Nations Unies au Tchad et dans le nord-est de la République centrafricaine.

88. Pour ce qui est de l'élaboration d'un concept d'opérations propice à une transition sans heurt de l'EUFOR à l'ONU, je voudrais exprimer ma satisfaction quant à la coopération constante de l'Union européenne et du commandant opérationnel de l'EUFOR, le général Patrick Nash.

89. Je tiens en conclusion à rendre hommage à mon Représentant spécial, Victor Angelo, et au dévouement dont font preuve les hommes et les femmes membres de la MINURCAT, de l'équipe de pays des Nations Unies, de la communauté humanitaire et de l'EUFOR dans leur action en faveur de la paix, de la sécurité et du développement au Tchad et dans le nord-est de la République centrafricaine.

